

# SÉNAT

1<sup>re</sup> SESSION ORDINAIRE DE 1959-1960

---

Annexe au procès-verbal de la 1<sup>re</sup> séance du 1<sup>er</sup> décembre 1959.

---

## AVIS

PRÉSENTÉ

*au nom de la Commission des Affaires économiques et du Plan (1)*  
sur le projet de **loi de finances pour 1960**, CONSIDÉRÉ COMME  
ADOPTÉ, PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE, EN PREMIÈRE LECTURE,  
aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution.

TOME VI

**SAHARA**

Par M. René JAGER

Sénateur.

---

(1) Cette commission est composée de : MM. Jean Bertaud, *président* ; Paul Mistral, Etienne Restat, Joseph Yvon, Henri Cornat, *vice-présidents* ; René Blondelle, Auguste Pinton, Joseph Beaujannot, Jean-Marie Bouloux, *secrétaires* ; Louis André, Octave Bajeux, Jean Bardol, Beloucif Amar, Jean Bène, Auguste-François Billiemaz, Georges Bonnet, Albert Boucher, Amédée Bouquerel, Marcel Brégégère, Raymond Brun, Gabriel Burgat, Omer Capelle, Michel Champleboux, Henri Claireaux, Emile Claparède, Maurice Coutrot, Etienne Dailly, Léon David, Jean Deguise, Alfred Dehé, Henri Desseigne, Hector Dubois, Emile Durieux, René Enjalbert, Jean Errecart, Jacques Gadoin, Jean de Geoffre, Victor Golvan, Léon-Jean Grégory, Gueroui Mohamed, Roger du Halgouet, Yves Hamon, René Jager, Michel Kauffmann, Jean Lacaze, Maurice Lalloy, Robert Laurens, Charles Laurent-Thouverey, Marcel Lebreton, Modeste Legouez, Marcel Legros, Robert Liot, Henri Longchambon, Jacques Marette, Pierre-René Mathey, Roger Morève, Charles Naveau, Gaston Pams, Guy Pascaud, François Patenôtre, Pierre Patria, Gilbert Paulian, Marc Pauzet, Paul Pelleray, Raymond Pinchard, Jules Pinsard, Michel de Pontbriand, Henri Prêtre, Eugène Ritzenthaler, Eugène Romaine, Laurent Schiaffino, Abel Sempé, Edouard Soldani, Charles Suran, Gabriel Tellier, René Toribio, Camille Vallin, Emile Vanrullen, Jacques Verneuill, Pierre de Villoutreys.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (1<sup>re</sup> législ.) : 300, 328 (annexe 22), 339 (tome II, annexe 13) et in-8° 68.  
Sénat : 65, 66 (tome III, annexe 23) (1959-1960).

## SOMMAIRE

---

	Pages.
I. — L'organisation administrative.....	3
II. — La mise en valeur du Sahara.....	4
III. — L'activité de l'O. C. R. S.....	6
A. — Réseau routier.....	7
B. — Aérodromes .....	8
C. — Télécommunications .....	9
D. — Hydraulique et agriculture.....	10
E. — Urbanisme et habitat.....	11
IV. — L'exploitation des hydrocarbures.....	12
A. — Les gisements découverts.....	12
B. — Les prévisions de production et évacuation.....	13
C. — Les investissements et l'utilisation des ressources procurées par l'exploitation pétrolière.....	14
D. — Le gaz d'Hassi-R'Mel.....	15
E. — Autres richesses du sous-sol.....	17
F. — Les intérêts étrangers au Sahara.....	16
V. — L'âge d'or de l'énergie.....	15
VI. — Les points d'interrogation.....	18
Conclusion. — La vocation de l'énergie saharienne.....	19

---

Mesdames, Messieurs,

La Commission des affaires économiques et du plan, consciente de la présence des immenses richesses dans le sous-sol saharien, a cru devoir se pencher davantage sur ce « miracle économique » du vingtième siècle que d'analyser les dispositions structurelles et évolutives du budget de 1960, tâche éminemment remplie par la Commission des finances et son rapporteur, un spécialiste des problèmes sahariens et d'outre-mer, M. Louvel.

Aussi bien lui est apparue la nécessité de familiariser le Sénat tout entier, ne fût-ce que d'une manière sommaire avec tout le complexe saharien, dont il est sans cesse question dans la presse et l'opinion publique et d'étudier à la fois la structure administrative de l'Organisation Commune des Régions Sahariennes, les conditions de mise en valeur des sentationnelles découvertes de gisement divers, l'exploitation des hydrocarbures et celle des autres ressources minérales.

Enfin avons-nous essayé de situer la marée montante du pétrole et du gaz sahariens dans les perspectives des économies nationale, européenne et africaine. En nous livrant à cette tâche nous n'avons pas voulu épuiser le sujet, aussi riche en données immédiates qu'en éléments d'incertitude permettant de se poser de nombreuses questions.

### I. — L'organisation administrative.

Rappelons d'un mot que dans la hiérarchie deux décrets du 21 juin 1957 et l'article 3 du décret du 13 février 1959 ont institué et le Ministère du Sahara et dévolu ce rôle au Ministre Délégué auprès du Premier Ministre. L'un des décrets précités institue le Ministre du Sahara en qualité de Délégué général de l'O. C. R. S. Ainsi l'actuel ministre remplit par délégation des fonctions d'administration pour les *deux départements sahariens des Oasis et de la Saoura*. Il assure, en outre, comme Délégué général de l'O. C. R. S., les attributions *d'ordre économique et social* transférées à cet organisme. Il exerce donc en tant que ministre chargé du Sahara sa tutelle sur le Délégué général de l'O. C. R. S. qui n'est autre que lui-même.

Cette confusion des pouvoirs pourrait paraître choquante, si elle ne s'expliquait quelque peu par les circonstances du démarrage d'une ère nouvelle, de l'épopée de « l'or noir » à laquelle il y a cinq ans seulement on eût pu songer avec quelque scepticisme. Aujourd'hui le doute n'est plus permis.

## II. — La mise en valeur du Sahara.

Il conviendrait sans doute de rendre ici un hommage particulier aux chercheurs, aux éminents géologues qui, depuis longtemps déjà, se sont penchés sur la géographie, le sol, le sous-sol, le climat, la faune et la flore sahariennes. Nous les découvrons à l'Institut de Recherches sahariennes, créé en 1940 auprès de la Faculté d'Alger et dont les travaux et les ouvrages font autorité en la matière. Leurs travaux d'approche ont permis aux pionniers, aux ingénieurs, aux techniciens de découvrir à partir de 1956 et depuis, sans interruption, les riches gisements de pétrole et de gaz qui renversent toutes les données économiques de la seconde moitié de notre siècle si fertile en découvertes sensationnelles. Les premiers permis de recherches furent délivrés, il n'y a pas dix ans, en 1952 et 1953, et, à peine six ans après, le pétrole coule déjà à travers un oléoduc jusqu'à Bougie.

Les gisements découverts ou décelés, il a fallu élaborer les textes encourageant leur mise en valeur.

### *La réglementation de l'exploitation pétrolière.*

Pour faciliter la mise en valeur, plusieurs dispositifs de date relativement récente ont été élaborés :

1° Une ordonnance du 18 décembre 1958 a institué les sociétés sahariennes de développement. Ce sont des sociétés par actions ayant pour objet de concourir au financement d'entreprises dont l'activité principale contribue directement à l'équipement ou à la mise en valeur des régions sahariennes. Moyennant certaines conditions, ces sociétés bénéficient d'exonérations fiscales et de la garantie de l'Etat aux emprunts qu'elles peuvent être amenées à émettre ;

2° Un décret du 11 septembre 1959 précise : Les mesures d'ordre fiscal tendant à encourager la création ou le développement d'entreprises industrielles dans les départements sahariens. Il s'agit essentiellement d'une exonération des bénéfices industriels et commerciaux pendant dix ans, de la ristourne

totale de la taxe à la production grevant les biens d'équipement, d'une ristourne de la taxe à la production afférente aux opérations de l'entreprise limitée à 8 % du chiffre d'affaires et à une période d'un an au minimum et de cinq ans au maximum, à compter d'une date précisée par arrêté.

3° Un arrêté du 7 janvier 1959 a prévu l'octroi de facilités financières aux entreprises contribuant à l'expansion économique et à la promotion sociale des zones sahariennes. Il s'agit essentiellement de *primes d'équipement*, d'*avances à court terme* et de *bonifications d'intérêt*. On espère, par ce moyen, obtenir la modernisation des activités traditionnelles, l'utilisation des matières premières régionales et l'amélioration du coût de production des produits ;

4° Mais, surtout, une ordonnance du 22 novembre 1958, un décret du 2 décembre 1958 et le tout récent décret du 22 novembre 1959 (*J. O.* du 25 novembre 1959) tiennent lieu de *Code pétrolier* du Sahara.

Ces textes définissent le régime commun applicable dans toutes les zones de l'O. C. R. S. Le décret du 22 novembre 1959, en particulier, précise dans le détail les conditions d'octroi de permis de recherches, de renouvellement ou de modification d'un titre minier, les conditions d'octroi de concessions, du transfert de droit à concession, du transport par canalisation, des droits annexes à la recherche et à l'exploitation des gisements d'hydrocarbures liquides ou gazeux, etc.

L'exposé des motifs de l'ordonnance du 22 novembre 1958 affirme « *le désintéressement de la métropole en ce qui concerne les redevances d'exploitation qui pourront être perçues lors de la mise en production des gisements découverts* ». Cet engagement est concrétisé dans l'article 85 de la loi de finances, qui prévoyait que le produit des redevances et des ressources fiscales procuré par l'exploitation pétrolière au Sahara serait réparti entre *le budget de l'Algérie et le budget de l'Organisation commune des régions sahariennes*.

Mais l'Assemblée Nationale, dans sa séance du 21 novembre 1959, a modifié l'article 85, en décidant d'affecter comme suit le produit des redevances et des ressources fiscales :

« 1° A la Caisse d'équipement pour le développement en Algérie ;

« 2° Au budget de l'O. C. R. S., qui en reversera la fraction prévue annuellement par son budget aux collectivités locales des départements sahariens pour être répartie entre elles selon des modalités fixées par décret.

« La répartition entre la Caisse d'équipement et l'O. C. R. S. sera faite dans des proportions qui seront fixées, chaque année, par décret contresigné par le Ministre des Finances et des Affaires économiques, le Ministre chargé de l'Algérie et le Ministre chargé du Sahara. »

### III. — L'activité de L'O. C. R. S.

L'organisation et les attributions de l'O. C. R. S. ont fait l'objet de la loi du 10 janvier 1957 modifiée par l'ordonnance n° 59-228 du 4 février 1959 et complétée par le décret du 21 mars 1959.

Ces textes confirment les missions fondamentales de l'O. C. R. S. : promotion sociale, mise en valeur dans le cadre des programmes généraux, établissement d'un plan d'infrastructure, installation d'industries et si possible d'ensembles industriels.

Une adjonction a été apportée confiant le soin à l'O. C. R. S. d'assurer la création et l'équipement de centres de vie à vocation agricole ou industrielle.

A cet effet, des pouvoirs spéciaux sont prévus au profit du Délégué Général qui perd, en revanche, les responsabilités qui lui étaient dévolues par la loi du 10 janvier 1957 (art. 10) en matière de défense et de maintien de l'ordre. Cette transformation correspond aux vocations de l'O. C. R. S. qui sont exclusivement économiques et d'ordre social.

Dans le domaine de la mise en valeur, le Délégué Régional dispose donc d'une possibilité nouvelle : certaines délégations lui seront accordées pour l'amélioration de zones de développement (art. 3) ; il recevra à cet effet délégation par décret en Conseil d'Etat pour chaque zone visée et pour un temps déterminé.

Ce texte précise les pouvoirs du Ministre chargé du Sahara qui exerce, comme Ministre, les attributions d'ordre administratif et, comme Délégué Général, les attributions d'ordre économique et social, réservées jusqu'alors au Gouverneur Général de l'Algérie et qui lui sont définitivement transférées.

La mission de l'O. C. R. S., concrétisée quant à son activité dans un premier rapport qui s'étend de janvier 1958 à juin 1959, laisse entrevoir *trois préoccupations majeures* : le développement de l'infrastructure et des transports (routes, aéronautique, télécommunications), la fixation d'un cadre à l'industrie pétrolière et minière et la promotion sociale au sens large du mot, c'est-à-dire *un apport de bien-être* aux populations autochtones, dont le nombre s'élève, sans être recensé, à environ 1.200.000 habitants parmi lesquels 200.000 éléments nomades, sans point de fixation, et pour lesquels une politique d'habitat se devra d'être précédée des moyens éducatifs indispensables.

Des crédits sont ainsi affectés à l'hydraulique, à l'agriculture, à l'habitat, à l'électrification, à l'équipement social et culturel, crédits qui constituent à vrai dire l'amorce d'une politique économique et sociale à court, moyen et long terme.

#### A. — LE RÉSEAU ROUTIER

A un premier plan quadriennal 1953-1956, avec une dotation de 2 milliards et demi, fut substitué en 1955 un programme quinquennal de 4 milliards 450 millions. En 1958, 6,8 milliards d'autorisation de programme et 4,5 milliards de crédits de paiement sont engagés. Les travaux d'infrastructure confiés aux anciennes circonscriptions des Ponts et Chaussées d'Alger, d'Oran, de Constantine, en attendant la mise en place au sein de l'O. C. R. S. des services propres, sont sous la haute direction d'une section « Routes, pistes et transports », créée à la Délégation Générale, à Paris.

En 1958, on aboutissait aux réalisations suivantes :

- dans le *Sahara Occidental*, achèvement de la R. N. 6 Oran—Colomb-Béchar ;
- dans le *Sahara Oriental*, route Ouargla—Hassi-Messaoud—Fort-Lallemand (134 km), fin de la route El-Oued—Hassi-Khalifa ;
- dans le *Sahara Central*, achèvement de la route Ghardaïa—El-Goléa (266 km) et Ghardaïa—Ouargla (170 km), terminée en mai 1959.

D'autres projets, en cours d'élaboration, tiennent compte et de l'accès aux gisements au fur et à mesure de leurs découvertes, et des liaisons avec les territoires voisins.

En ce qui concerne les pistes, nos ingénieurs ont mis au point sur certains chantiers des techniques originales qui ont une valeur d'expérience d'un intérêt mondial. Le coût de construction suivant la nature du terrain et la largeur des plates-formes se situe entre :

- 3-5 millions le kilomètre pour une piste ordinaire ;
- 5-8 millions le kilomètre pour une piste renforcée ;
- 10-15 millions le kilomètre pour une route en terre ;
- 15-20 millions le kilomètre pour une route macadamisée.

Il faut penser que ces coûts élevés sont dus surtout aux difficultés d'amenée des matériaux, de l'outillage et à la première mise en place de l'appareillage nécessaire à la création des chantiers et il serait logique d'attendre que ces coûts soient sensiblement diminués par la suite. Un effort doit être accompli dans ce sens.

De nouvelles opérations ont été lancées en 1958 parmi lesquelles on peut relever :

- la route Fort-Lallemand—Hassi-Bel-Guebbour (170 kilomètres achevés au 1<sup>er</sup> juin 1959) ;
- 103 kilomètres de route entre Hassi-Bel-Guebbour et Hassi-Tabenkort ;
- reconstruction de la R. N. 3 entre Blidet-Amor et Square-Bresson.

Des études d'itinéraires sont au programme et visent les liaisons Fort-Lallemand—Edjeleh, Hassi-Bel-Guebbour—Tamanrasset, Colomb-Béchar—Laghouat, par El-Abiod.

## B. — AÉRODROMES

Il est inutile de souligner l'importance capitale de l'aéronautique dans l'exploitation du Sahara : 80 aérodromes privés provisoires existent. A côté de ceux-ci, une vingtaine d'aérodromes permanents répondent à des besoins économiques généraux, la plupart desservis par des lignes régulières d'Air France.

En 1957, 750 millions sont investis. Le 25 juillet 1958, le Conseil Supérieur de l'Infrastructure et de la Navigation approuve un plan d'équipement aéronautique provisoire. La réalisation du plan est chiffrée à 7 milliards, il doit être rectifié à 8,5 milliards.



A ce jour, 4 milliards de crédits ont été accordés à l'O. C. R. S. Ils ont permis toute une série de travaux d'amélioration, d'allongement des pistes à Touggourt, Ouargla, El-Oued, Fort-Flatters, Edjeleh-Maison-Rouge, Tamanrasset, Laghouat, Ghardaïa, etc.

Le programme 1960-1961 vise l'étude et la recherche de nouveaux emplacements pour quelques aérodromes.

Il semble superflu de souligner que la mise en place des aérodromes et leur amélioration constante est fonction d'un trafic accru de voyageurs, de fret et de besoins nouveaux dégagés par les découvertes de gisements.

### C. — TÉLÉCOMMUNICATIONS

Au début de 1958, on trouvait au Sahara quelques liaisons interurbaines. Aucune artère téléphonique inscrite au Sud d'une ligne Colomb-Béchar—Ouargla. Ces liaisons qui comportaient chacune huit circuits simultanés ont été coupées dans l'Atlas depuis la rébellion, isolant pratiquement tout le Sud. De petits appareils radio à faible débit suppléent à cette déficience.

Les sociétés pétrolières et les grandes entreprises travaillant au Sahara ont été autorisées à exploiter des stations radio privées travaillant en liaison avec le centre des P. T. T. d'Alger.

En 1957, il existait au Sahara 16 bureaux de postes de plein exercice et 34 agences postales.

En 1958, l'O. C. R. S. fait approuver un premier programme important d'équipement qui vise à la réalisation en 1959-1960 d'un ensemble de faisceaux radios du type *Transhorizon* sur quatre axes de télécommunications Nord-Sud. Ces axes auront une capacité triple (24 voies) de celle des lignes aériennes existantes. Ce sera la grande armature des télécommunications au Sahara avec prolongement vers la Mauritanie, le Soudan et le Niger.

Au cours de 1958 et de 1959 ont été réalisés :

- le faisceau Alger-Laghouat-Ouargla,
- le faisceau Constantine-Ouargla-Hassi-Messaoud.

Le Ministère des Postes et Télécommunications a ouvert sur ses propres crédits une liaison directe Paris-Ouargla, remplaçant et améliorant la liaison Alger-Ouargla. La S. O. P. E. G. a complété

le réseau par un câble téléphonique souterrain à grande distance Biskra-Touggourt-Hassi-Messaoud ; enfin, un réseau radio-électrique de sécurité relie Paris et Alger aux deux préfectures et aux sous-préfectures.

D'autres liaisons sont en cours de réalisation et d'études. L'O. C. R. S. estime qu'en 1960 tout le Sahara sera couvert du réseau de télécommunications nécessaire.

#### D. — HYDRAULIQUE ET AGRICULTURE

L'exploitation à grande échelle des gisements de pétrole et l'activité industrielle qui l'accompagne a révélé la nécessité première de *trouver de l'eau*.

L'eau est la condition *sine qua non* de la mise en valeur du Sahara. L' O. C. R. S. a la charge de toutes les réalisations hydrauliques : forage, captage, amenée d'eau, irrigation et drainage.

C'est aussi l'O. C. R. S. qui assure, sur le plan agricole, la création et le fonctionnement des périmètres expérimentaux, la réalisation des plantations de palmiers-dattiers.

Avant le 31 décembre 1958, l'O. C. R. S. a obtenu pour la réalisation de ces diverses tâches une dotation de 4 milliards d'autorisation de programme et 1.200 millions de crédits de paiement.

Le budget de 1959 comportait 2.500 millions d'autorisations de programme nouvelles et 2.450 millions de crédits de paiement.

C'est ainsi qu'ont pu être exécutés les forages de Messaoud-Aïn-Lebeau, débit 130 m<sup>3</sup>/h ; de Béni-Isguen, 150 m<sup>3</sup>/h ; de Fort-Flatters, 150 m<sup>3</sup>/h.

Des travaux d'irrigation couvrant environ 1.750 hectares ont porté principalement sur l'amélioration de l'irrigation des palmeraies du M'Zab.

Des subventions ont été accordées et des emprunts consentis pour l'amélioration de l'amenée d'eau et sa distribution dans de grands centres comme Ouargla, Colomb-Béchar et Laghouat.

Une société a été créée (Sodexur) destinée à assurer la gestion correcte des réseaux actuels et futurs et à financer une partie des premiers investissements nécessaires.

Signalons en passant qu'un crédit de 216 millions a été engagé pour l'exécution d'une campagne d'hydrologie et la réalisation de puits au Tchad, au Niger et au Soudan.

## E. — URBANISME ET HABITAT

L'industrialisation du Sahara donne aux problèmes d'urbanisme et d'habitat une ampleur et une urgence nouvelles. L'O. C. R. S. a mis au point un programme destiné à améliorer les conditions de vie des autochtones. Ce programme comprend des travaux de voirie, d'assainissement et d'aménagement général dans certaines oasis, trois projets d'urbanisme concernant Colomb-Béchar, Ouargla et Touggourt.

La Caisse d'Accession à la Propriété et à l'Exploitation rurales (C. A. P. E. R.) demeure chargée d'acquérir des biens fermiers à vocation agricole et d'en confier la mise en valeur à des exploitants avec le concours financier et technique de l'O. C. R. S. Un projet de réforme du régime foncier est à l'étude, s'inspirant de celles qui sont intervenues en Algérie et en Tunisie.

\*  
\* \*

Quant au *programme d'équipement culturel et social* qui rencontre des aspects fort complexes, il en est encore au stade du démarrage : étude du milieu, enquêtes et sondages. Les premiers impératifs qui d'ores et déjà se dégagent de ces enquêtes se traduisent par :

- un programme d'éducation de base ;
- la formation professionnelle d'adultes (Touggourt, El-Oued et Ghardaïa) ;
- la formation de moniteurs d'action sociale. Un Centre est prévu pour 1960 à Ouargla.

Trois enquêtes simultanées ont été entreprises pour déterminer la situation exacte des conditions d'existence dans les départements sahariens :

- une enquête pilote en milieu musulman ;
- une enquête sur le niveau des prix et les conditions de ravitaillement des principaux centres ;
- une enquête sur les conditions de vie des agents de l'Etat et des employés des sociétés pétrolières.

Toutes ces enquêtes qui ont rassemblé une documentation importante sont en cours d'exploitation.

#### IV. — L'exploitation des hydrocarbures.

L'exploitation des riches gisements de pétrole, de gaz et d'autres minéraux a, tout naturellement, retenu l'attention de la Commission des Affaires économiques et du Plan. Les gisements déjà découverts à côté de tant d'autres révélés par des sondages ou des forages en cours constituent, à n'en pas douter, les *bases d'une véritable révolution économique* et un immense espoir pour l'expansion industrielle de la France, mais aussi de l'Europe. Ils appellent une foule de questions que nous allons essayer de résumer brièvement dans les lignes qui suivent.

##### A. — LES GISEMENTS DÉCOUVERTS

Les premiers permis de recherches furent délivrés en 1952 et 1953, donc depuis à peine six ans.

Dès 1956, la Compagnie de recherches et d'exploitation de pétrole au Sahara (C. R. E. P. S.) met en évidence le gisement d'Edjeleh ; six mois plus tard, la Société nationale de recherches et d'exploitations des pétroles en Algérie (S. N. Repal) découvre le gisement d'Hassi-Messaoud qui constituent, avec le gisement plus récemment découvert d'El-Gassi, les trois grands pôles d'exploitation de pétroles sahariens autour desquels se poursuivent encore de nombreux forages et sondages révélant le plus souvent de sérieux indices de présence d'hydrocarbures.

*Le gisement d'Hassi-Messaoud* : nappe d'huile à 3.300 mètres de profondeur. Le 1<sup>er</sup> juillet 1959 : 38 forages terminés. Superficie productive : 1.000 kilomètres carrés. Certains forages sont productifs, dont certains avec un débit quotidien de 1.500 tonnes. Le pétrole est une huile fluide, exempte de soufre. Chaque tonne extraite amène une proportion de 200 mètres cubes de gaz et une quantité importante de butane et de propane.

*Le gisement d'Hassi-El-Gassi*, au Sud d'Hassi-Messaoud, est exploité par la Société nationale des pétroles d'Aquitaine. Découvert à 3.200 mètres, il recèle une couche productrice de 90 mètres d'épaisseur. Ses réserves n'ont pas encore pu être évaluées.

*Le gisement d'Edjeleh* a été révélé par la Compagnie de recherches et d'exploitation de pétrole au Sahara en 1956. Les travaux de forages furent activement poussés. Au 1<sup>er</sup> juillet 1959, 72 puits en action, dont 66 productifs. En phase finale, 200 puits sont prévus avec un débit moyen de 50 mètres cubes/jour.

Le gisement de Zarzâitine a été découvert en janvier 1958 à 1.400 mètres de profondeur. Moyenne de production par jour et par puits : 200 tonnes. Un gisement moins connu est celui de *Tiguentourine*, dont les réserves se situent à quatre niveaux productifs aux alentours de 1.400 mètres. Les réserves sont difficiles à évaluer, comme celles du gisement d'*El-Abed-Larache*, dont la présence de 5 millions de tonnes est certaine. D'autres indices d'huile fort importants sont décelés dans le bassin de Polignac.

## B. — PRÉVISIONS DE PRODUCTION ET ÉVACUATION

Pour les seuls champs pétrolifères d'Edjeleh et de Zarzâitine, à la frontière lybienne, on évalue les *réserves assurées de 120 à 150 millions de tonnes*. Leur évacuation par un oléoduc long de 780 kilomètres, qui doit débiter le pétrole dans un port en voie d'aménagement à *Skhira* dans le golfe de Gabès, a fait l'objet d'une entente avec le Gouvernement de la République de Tunisie. *Rien n'a été révélé à ce jour sur les conditions de passage de l'oléoduc sur le territoire tunisien.*

Dans le gisement d'Hassi-Messaoud, on évalue à au moins *450 millions de tonnes* les réserves déjà assurées et l'on estime que le gisement est l'un des dix plus riches « réservoirs » de pétrole du monde.

Au 1<sup>er</sup> août 1959, 576.000 tonnes ont été évacuées par le pipeline provisoire d'Hassi-Messaoud à Touggourt. Le pipe-line définitif d'Hassi-Messaoud au port algérien de Bougie a commencé à fonctionner depuis quelques jours. La capacité de transport de ce pipeline, sera de l'ordre de 8 millions de tonnes au 1<sup>er</sup> janvier 1960, elle doit être portée à 12 millions en 1961 et à 14 millions en 1962.

A Edjeleh, les réserves — bien en dessous de la réalité — sont estimées à *35 millions de tonnes*, celles du gisement de Zarzâitine à 75 millions de tonnes.

Au total, les prévisions d'ores et déjà certaines, mais devant à coup sûr être très largement dépassées, représentent pour l'ensemble des champs pétrolifères sahariens *plus de 650 millions de tonnes.*

La cadence de la production semble avoir été largement ralentie au départ par l'impossibilité de mettre sur pied les moyens d'évacuation, en voie d'être assurés maintenant par le pipe-line Hassi-Messaoud—Bougie d'une part, et dès 1960, par le pipe-line In-Amenas—La Skhira.

Production 1959 et prévisions 1960 sont concrétisées par le tableau reproduit ci-après :

A N N E E	HASSI-MESSAOUD	EDJELEH-ZARZAITINE	T O T A L
1959 .....	1 million de tonnes.	»	1 million de tonnes.
1960 .....	8 millions de tonnes.	1 million de tonnes.	9 millions de tonnes.

Les prévisions à plus long terme (1959-1965) ont fait l'objet d'un examen particulier lors de la discussion du projet de loi de programme relatif à l'équipement économique général. Elles avaient conduit à la constatation qu'à partir de 1965, le Sahara livrerait annuellement 50 millions de tonnes, soit l'équivalence de 65 millions de tonnes de charbon. Le tableau ci-dessous définit la progression de production :

**Prévisions de production de pétrole brut de la zone franc.**

(En millions de tonnes.)

	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965
Métropole .....	1,6	2	2,2 à 2,6	2,4 à 3	2,6 à 3,4	2,8 à 3,7	3 à 4
Sahara .....	1,1 à 1,5	9 à 10	18 à 22,5	25,5 à 31	31 à 39	39 à 46	46 à 51
Autres pays (zone franc)..	0,8	1	1,1	1 à 1,3	1 à 1,4	0,9 à 1,5	0,9 à 1,6
Total.....	3,5 à 3,9	12 à 13	22 à 26	29 à 35	35 à 44	43 à 51	50 à 57

**C. — LES INVESTISSEMENTS ET L'UTILISATION  
DES RESSOURCES PROCURÉES PAR L'EXPLOITATION PÉTROLIÈRE**

Si les données sur ce chapitre semblent incomplètes, on sait, selon des rapports officiels, que, jusque fin décembre 1957, 80 milliards avaient été investis et 80 milliards en 1958. Pour la période 1959-1963, on reconnaît généralement que 400 milliards devront être investis, dont 140 milliards l'auront été en 1959.

L'Etat ne pourra guère avant 1965 songer à tirer un bénéfice fiscal des exploitations sahariennes, en raison des amortissements fort lourds supportés par les sociétés d'extraction.

Quant à l'utilisation des ressources procurées par l'exploitation pétrolière, elles sont définies, comme nous l'avons dit, par l'article 85 de la loi de finances, rectifié par une récente décision de l'Assemblée Nationale.

#### D. — LE GAZ D'HASSI-R'MEL

En dehors du pétrole, nul n'ignore la découverte sensationnelle, au Sud de l'Atlas algérien, des gisements de *gaz d'Hassi-R'Mel*. Les prévisions quant aux réserves sont différemment chiffrées. Certains experts les évaluent à 2.000 milliards de mètres cubes à Hassi-R'Mel seul. *En exploitant 20 milliards de mètres cubes par an, la livraison serait assurée dans cette proportion pour un siècle.* Si l'évacuation vers l'Algérie et les Etats voisins semble ne donner lieu à aucune difficulté spéciale d'ordre technique et apporter aux populations, à travers la réalisation du Plan de Constantine, une certitude d'expansion industrielle, économique et, partant, sociale, en revanche la distribution de gaz en Europe pose encore toute une série de problèmes et des options : pose d'un pipe-line sous-marin à travers la Méditerranée, ou liquéfaction et transport du gaz par navire méthanier.

Fonction de la distance et des investissements pour la pose de canalisations, le prix du mètre cube reviendrait bien plus cher dans sa distribution en Europe qu'en Algérie. Une décision définitive ne semble pas encore prise quant aux multiples aspects que revêt ce nouveau potentiel énergétique pour l'Algérie, la France et pour les pays du Marché commun.

#### E. — AUTRES RICHESSES DU SOUS-SOL

On aurait tort de ne retenir du « Texas saharien » que les seules richesses du pétrole et du gaz. Des découvertes d'autres produits industriels ont été faites et constituent à elles seules une immense richesse à peine détectée et dont on n'a pas encore prospecté l'étendue ni déterminé la masse.

Ne parlons pas du *charbon* exploité dans le *Bassin de Colomb-Béchar*, qui a pour seule mission d'entretenir une main-d'œuvre dans une des nombreuses régions sous-développées du Sahara. Sa gestion, qui fait aboutir le prix de revient à 22.000 francs la tonne avec une subvention de 17.000 francs par tonne extraite, relève du domaine de l'anachronisme économique.

Mais il y a aussi le *manganèse de Guettara*, découvert en 1953 (production annuelle : 50.000 tonnes) ; le *fer de Tindouf*, avec une réserve de 3 milliards de tonnes, dont plusieurs centaines de millions de tonnes exploitables à ciel ouvert. Il y a les *indices d'uranium au Hoggar* et, dans les Etats du pourtour saharien, les riches gisements miniers de Mauritanie, le fer de Fort-Gouraud, le cuivre d'Akjoujt, etc.

Les perspectives offertes au développement économique et industriel du Sahara s'avèrent ainsi à tous égards considérables et devraient permettre à notre pays de réviser fondamentalement sa position économique en Europe, et aussi sa mission de solidarité et d'union eurafricaine.

#### F. — LES INTÉRÊTS ÉTRANGERS AU SAHARA

Il nous faut auparavant faire une dernière mise au point en évoquant la présence et la participation de sociétés étrangères à la recherche et à l'exploitation des gisements sahariens. Cette participation se trouve illustrée en pourcentage dans le tableau que nous considérons devoir être connu avant de conclure :

	TOTAL	INTERETS étrangers.	POURCENTAGE
Permis accordés :			
Superficie totale.....	658.453 km <sup>2</sup> .	143.076 km <sup>2</sup> .	21,72
Engagements financiers sous- crits sur les permis actuels.	Total : 84,3 milliards.	26,175 milliards.	31
Investissements effectués de 1952 à fin 1958 :			
Investissements totaux...	Total : 148 milliards.	25 milliards.	16,8
Dont exploration pure....	93,2 milliards.	22,4 milliards.	24
Réserves découvertes :			
Huile .....	600 millions de tonnes.	52,5 millions de tonnes.	8,7

La superficie couverte par des intérêts étrangers se répartit entre :

- groupes pétroliers internationaux..... 107.074 km<sup>2</sup>
- sociétés pétrolières américaines..... 31.356 km<sup>2</sup>
- sociétés pétrolières européennes..... 4.606 km<sup>2</sup>



## V. — L'âge d'or de l'énergie.

La hardiesse de nos pionniers, de nos ingénieurs, techniciens et chercheurs vaut à la France le royal « cadeau » de l'or noir dans les sous-sols sahariens. Ces découvertes, on s'en doute, ont renversé pour notre économie les prévisions des planistes. Là où, il y a à peine trois ans, on tablait encore sur une large pénurie énergétique, en assignant à l'extraction de la houille des maxima de production pour faire la soudure, on se trouve aujourd'hui devant un problème d'abondance, demain devant un problème, sinon de surabondance, du moins de concurrence énergétique.

Les découvertes sahariennes posent à nos esprits *une série de graves problèmes*. Certes, sur le plan international et diplomatique, on ne peut que se féliciter de voir notre pays se libérer de la dépendance de notre principal fournisseur de pétrole : le Moyen-Orient. Découvertes cinq ans plus tôt, les richesses sahariennes nous eussent sans doute permis d'éviter l'expédition manquée de Suez.

Sur le plan économique, il y a lieu de se féliciter de ce que le pétrole saharien résoudra pour une large part les problèmes de *notre balance commerciale*. La sortie de devises étrangères, on le sait, était due pour une part importante à l'importation pétrolière et qui allait croissant d'année en année, suivant en cela l'expansion même du pays et, avant tout, le développement de notre industrie automobile.

Représentant cette année 1,5 million de tonnes, la production totale de pétrole brut des deux principales zones sahariennes devrait atteindre, nous l'avons montré, 10 millions de tonnes en 1960 — moins de dix ans après les premières opérations de recherche et quatre ans seulement après la première découverte. La production atteindrait ensuite *25 millions de tonnes en 1962 ou 1963*, qui correspondrait, avec le complément de production de la zone franc, approximativement à la consommation de la France métropolitaine. Si tout va bien, elle pourrait doubler pour atteindre *50 millions de tonnes en 1965*. Dès 1962 ou 1963, l'économie annuelle de devises étrangères devrait être équivalente à plusieurs centaines de millions de dollars.

Avec le charbon et le gaz de Lacq, avec la production sans cesse accrue d'électricité, très rapidement le Gouvernement aura à faire

face à un problème de sursaturation d'énergie *qui postule très impérativement une large politique de coordination de l'énergie*, dans son ensemble. Il appartient au Gouvernement d'envisager dès maintenant, avec l'approbation du Parlement, de fixer et les cadres, et les contours et les objectifs de cette politique.

## VI. — Les points d'interrogation.

Il ne saurait échapper, en dépit des assurances les plus officielles, que le pétrole saharien ne restera pas affranchi de toute hypothèque tant que pèse sur les frontières sahariennes la rébellion algérienne. En particulier, le prix de revient du pétrole est singulièrement obéré par le dispositif de sécurité qui en surveille l'acheminement à travers l'Algérie.

Autre point d'interrogation : *l'apparition du pétrole libyen*. On en parle peu et pourtant, c'est une donnée importante du problème qui nous occupe. Esso Standard Libya a commencé ses recherches en 1955. Dès 1957, le pétrole a jailli en Cyrénaïque. D'autres sociétés, en particulier l'Ohio Oil, l'Amerada et la Continental ont entrepris des forages. Aux dernières nouvelles, toute une série de puits, à Zelten, à Oasis-Oil, à Bir-Tlacsin, et aussi le long de la frontière algérienne, à proximité du gisement d'Edjeleh, révèlent un débit considérable, obtenu dans des conditions optima de production : à 2.000 mètres de profondeur et à moins de 200 kilomètres du golfe de Syrte. Certains puits débitent près d'un million de tonnes par an et l'on assure que *dès 1962 la seule production libyenne atteindra de 50 à 55 millions de tonnes par an*. Nul doute qu'il se posera sur le marché mondial un problème d'encombrement et de régulation des prix, car il y aura, il y a déjà, sursaturation. Dans quelle mesure le Gouvernement pourra-t-il agir sur les prix et intervenir sur les marchés, dans le placement de ces excédents de production, quand on sait l'organisation inhabituelle des compagnies de production ? Or, il ne faut pas l'oublier, le pétrole libyen jouera de sa concurrence avec le pétrole saharien en Europe, d'abord.

## Conclusion.

### LA VOCATION DE L'ÉNERGIE SAHARIENNE

Déjà le Gouvernement a-t-il décidé de l'utilisation des ressources sahariennes, du moins au premier stade de l'extraction, car par la suite il va de soi que l'abondance du pétrole et de gaz commande un champ de marchés bien plus étendu.

Que le pétrole et le gaz saharien assurent en premier lieu *la montée sociale* des populations sahariennes elles-mêmes, rien de plus naturel et de plus logique. Qu'à travers *le plan de Constantine* et l'esprit de celui-ci, l'énergie saharienne permette dans une Algérie pacifiée de *promouvoir l'expansion économique et sociale du monde musulman* dont une trop large partie a vécu trop longtemps dans la misère noire, cela est inscrit dans la géographie et aussi dans la politique définie par le Chef de l'Etat.

Au-delà, ce pétrole et ce gaz auront une vocation éminemment communautaire et l'on voit mal les Etats riverains de l'O. C. R. S., Mauritanie, Soudan, Niger, Tchad, ne pas profiter de la proximité de ces richesses pour donner à leur indépendance un véritable sens. Du reste, le Tchad et le Niger ont déjà conclu avec la France des accords de coopération pour leur participation à l'exploitation des richesses sahariennes. A cet égard, on peut penser que le Sahara et ses trésors, connus ou cachés, seront finalement *le trait d'union le plus tangible de la véritable solidarité franco-africaine* et l'expression concrète de notre future aide aux régions sous-développées de l'Afrique noire.

Mais tous ces pays n'étant pas encore en état de réceptivité et de « digestion » de cet immense apport d'énergie, c'est la Métropole, ce sont les pays européens qui vont se trouver, dans trois ou quatre ans, devant la marée de l'or noir, du gaz, jointe aux énergies existantes du charbon et de l'électricité. La France, qui aura entre ses mains *un atout économique de premier ordre*, prend-elle conscience de sa puissance et cessera-t-elle, à certains échelons du moins, de boudier cette Europe, qu'elle se refuse d'admettre unifiée sous le prétexte ou la crainte inavouée d'une hégémonie économique allemande ? Avec l'énergie saharienne, n'est-il pas vrai que cette domination économique n'a plus de sens et que l'Allemagne, comme

nous et avec nous, affronte notre destin commun en partenaire égal ? Y songe-t-on ? Songe-t-on que dans le cadre du Marché commun, avec ses 165 millions de consommateurs, nous devons, face à la concurrence des pétroles étrangers, placer notre trop-plein d'énergie ? Et où, sinon chez nos partenaires européens.

Sur le plan de la *consommation intérieure*, deux facteurs essentiels retiennent notre attention. Tout d'abord paraît-il essentiel que le Gouvernement mette tout en œuvre afin que le pétrole saharien, *avant tout autre*, vienne à travers le pipe-line Lavera—Strasbourg alimenter notre marché national. Faible en teneur de fuel lourd, le pétrole saharien sera le seul carburant à l'abri duquel nos Charbonnages de France puissent encore demeurer compétitifs sur le marché et assurer l'existence de milliers de mineurs, justement inquiets de leur sort. Dans la négative — sans aucune illusion — le charbon sera condamné comme matière énergétique. Mais ce que tous les citoyens et contribuables français attendent avec une impatience légitime du pétrole saharien, c'est une réduction considérable du prix des carburants. Si le Gouvernement entend acheminer le pays vers la stabilité économique et le bien-être social, ce ne peut être qu'au prix *d'une réduction considérable du prix de l'essence — la plus chère de tous les pays du monde* — et facteur essentiel du renchérissement de la vie. Si le Gouvernement ne se décidait à consolider sa politique de stabilisation par un sensible abaissement du coût du carburant qui nous viendra massivement, alors, disons-le net, le Français moyen ne porterait aucun intérêt aux sensationnelles découvertes sahariennes.

\*  
\* \*

Sous réserve de ces observations, votre Commission des Affaires Economiques et du Plan vous propose d'émettre un *avis favorable* à l'adoption du budget du Ministère du Sahara.